

FORMULAIRE DE REVENUS ET DE DÉPENSES D'IMMEUBLES 2019

DIRECTIVES DU FORMULAIRE

Vous devez remplir les pages suivantes en vous référant au feuillet intitulé "*Notes explicatives*" annexé.

Si le propriétaire occupe entièrement l'immeuble, répondez seulement aux lignes "Dépenses" de la section C.

PROPRIÉTÉS RÉSIDENTIELLES LOCATIVES

Vous devez remplir :

- * Section **A**
 - * Indiquez le loyer mensuel de chacun des logements de cette propriété au **1^{er} juillet 2019** et cochez les cases appropriées pour les services inclus dans le loyer.
 - * Indiquez les logements vacants et ceux occupés par le propriétaire.
- * Section **C**
 - * Indiquez les montants de revenus en 2019 et les dépenses attribuables à la propriété pour 2 années consécutives complètes (12 mois) de 2018-2019 ou 2017-2018

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES

Vous devez remplir :

- * Section **B**
 - * Indiquez le nom des locataires, des locaux vacants et celui du propriétaire.
 - * Indiquez le loyer mensuel (excluant les taxes) de chaque local de la propriété et tous les loyers additionnels au **1^{er} juillet 2019**.
 - * Cochez les cases appropriées pour les services inclus dans le loyer de base.
- * Section **C**
 - * Indiquez les montants de revenus en 2019 et les dépenses attribuables à la propriété pour 2 années consécutives complètes (12 mois) de 2018-2019 ou 2017-2018

PROPRIÉTÉS À USAGE MIXTE (loyers résidentiels et commerciaux)

Vous devez remplir :

- * Section **A**
 - Pour les revenus de tous les logements résidentiels au **1^{er} juillet 2019**.
- * Section **B**
 - Pour les revenus de tous les locaux commerciaux au **1^{er} juillet 2019**.
- * Section **C**
 - Indiquez les montants de revenus en 2019 et les dépenses attribuables à la propriété pour 2 années consécutives complètes (12 mois) de 2018-2019 ou 2017-2018

**Veillez noter que le formulaire est également disponible
sur le site de la Ville de Gatineau à l'adresse suivante :**

https://www.gatineau.ca/docs/guichet_municipal/evaluation_fonciers/2021_questionnaire_revenus_depenses.fr-CA.pdf

Section C

Revenus et dépenses de l'immeuble

REVENUS Période de douze mois / date de fin de l'exercice
(excluant la TVQ et la TPS) JJ/MM/AA

Revenus résidentiels

101	Loyers résidentiels de base perçus	\$
102	Buanderie	\$
103	Stationnement	\$
104	Mauvaises créances	\$

Revenus commerciaux

105	Loyers commerciaux de base perçus	\$
106	Loyers au pourcentage de vente	\$
107	Loyers (clauses escalatoires)	\$
108	Frais communs	\$
109	Taxes foncières	\$
110	Autres revenus (précisez à la section 300 ci-dessous)	\$
111	Mauvaises créances	\$
REVENU TOTAL		\$

DÉPENSES Période de 12 mois / date de fin de l'exercice
(incluant la TVQ et la TPS) JJ/MM/AA JJ/MM/AA

Frais d'exploitation

201	Salaires (non inclus aux lignes 210 et 211)	\$	\$
202	Approvisionnement (non inclus aux lignes 212 et 213)	\$	\$
203	Électricité (si parties communes seulement, cochez ici <input type="checkbox"/>)	\$	\$
204	Frais énergétiques (chauffage, climatisation et eau chaude) (ex. : électricité, mazout et gaz naturel)	\$	\$
205	Assurances (incendie et responsabilité civile)	\$	\$
206	Taxes municipales (montant annuel)	\$	\$
207	Taxes scolaires (montant annuel)	\$	\$
208	Services (précisez à la section 300 ci-dessous)	\$	\$
209	Déneigement (montant annuel)	\$	\$

Frais de gestion

210	Frais de gestion (si vous êtes administrateur de la propriété, cochez ici <input type="checkbox"/>)	\$	\$
211	Autres frais d'administration (précisez à la section 300 ci-dessous)	\$	\$

Frais d'entretien et réparations

212	Peinture et décoration	\$	\$
213	Entretien et réparations à la bâtisse (précisez à la section 300 ci-dessous)	\$	\$
214	Autres dépenses d'exploitation (précisez à la section 300 ci-dessous)	\$	\$
DÉPENSES TOTALES		\$	\$

215	Réparations et rénovations majeures (précisez à la section 300 ci-dessous) Exercice visé	\$	\$
216	Réparations et rénovations majeures (précisez à la section 300 ci-dessous) Exercice précédent	\$	\$

SECTION 300	REMARQUES :
110	
208	
211	
213	
214	
215	
216	

ATTESTATION :

Je déclare que tous les renseignements fournis sur ce formulaire sont exacts et complets à tous les égards, sachant qu'ils ont la même force et le même effet que s'ils étaient faits sous serment, conformément à la Loi sur la preuve du Canada.

Date : _____ Téléphone : _____
Nom : _____ Signature : _____
Courriel: _____

Faire une fausse déclaration constitue une grave infraction.

NOTES EXPLICATIVES

SECTION A - LOYERS RÉSIDENTIELS

Colonne			
1.	Étage : (Inscrivez)	SS : RDC (1 ^{er}) : 2 ^e , 3 ^e : Mezz. :	Si le niveau de plancher où se trouve le logis est situé en partie sous le niveau du sol Si le logis est situé au niveau du 1 ^{er} plancher localisé en totalité hors-sol Si le logis est situé au niveau du 2 ^e ou 3 ^e plancher et ainsi de suite Si le logis est entièrement situé au niveau d'une mezzanine
2.	Nombre de pièces : (Inscrivez)	2,5 : 3,5 : 4,5 : 5,5 : 6,5 : 7,5 : 1,0 :	Dans le cas d'une garçonnière Si le logis inclut une (1) chambre Si le logis inclut deux (2) chambres Si le logis inclut trois (3) chambres Si le logis inclut quatre (4) chambres Si le logis inclut cinq (5) chambres S'il s'agit d'une chambre seulement avec cuisine commune
3.	Autres (précisez)		Inscrivez tout autre service inclus dans le loyer et/ou tout commentaire à propos des loyers

SECTION B - REVENUS COMMERCIAUX

1.	Étage : (Inscrivez)	SS : RDC (1 ^{er}) : 2 ^e , 3 ^e : Mezz. :	Si le niveau de plancher où se trouve le locataire est situé en partie sous le niveau du sol Si le local est situé au niveau du 1 ^{er} plancher localisé en totalité hors-sol Si le local est situé au niveau du 2 ^e ou 3 ^e étage et plus Si le local est entièrement situé au niveau d'une mezzanine
2.	Améliorations locatives		Cochez si les améliorations locatives ont été défrayées par le propriétaire ou si elles étaient déjà en place lors de la signature du bail. Si elles ont été défrayées en partie seulement par le propriétaire, veuillez préciser à la section commentaires ci-dessous
3.	Autres (précisez)		Cochez si tout autre service est inclus dans le loyer et décrivez à la section commentaires
4.	Frais communs		Si le bail comporte une clause de frais communs (loyer additionnel), cochez s'il s'agit d'un taux ou d'un montant mensuel ou annuel et inscrivez ce taux ou ce montant
5.	% des ventes en \$		Cochez s'il s'agit d'un montant mensuel ou annuel et inscrivez le montant
6.	Autres (précisez)		Inscrivez tout autre service inclus dans le loyer additionnel

SECTION C - PARTIE DÉPENSES

Ligne		
201.	Salaires	Salaires non inclus aux lignes 210 et 211. Par exemple : salaires des concierges (inclure la valeur du loyer gratuit, s'il y a lieu) , gardiens, préposés à l'entretien, etc. Vous devez inclure les cotisations à l'assurance-emploi, à un fond de retraite et autres charges sociales.
202.	Approvisionnement	Coût du matériel ou de fournitures non inclus aux lignes 212 et 213. Par exemple : achat de papier, ampoules électriques, uniformes d'employés, etc.
203.	Électricité	Coût des frais d'électricité. Cochez la case appropriée si ce coût est imputable aux parties communes seulement. Si le bâtiment est chauffé à l'électricité, inscrivez plutôt le total des frais d'énergie électrique à la ligne 204
204.	Frais énergétiques	Coût total des frais encourus pour le chauffage, la climatisation et l'eau chaude de la propriété
205.	Assurances	Coût annuel des assurances incendie et responsabilité civile. Si le coût des assurances est assumé par le propriétaire et porte sur une période de plus d'une année, ramenez ce coût à un montant annuel
206.	Taxes municipales	Montant annuel
207.	Taxes scolaires	Montant annuel
208.	Services	Coûts des services à l'immeuble, non inscrits ailleurs. Exemple : les frais de câblodistribution
209.	Déneigement	Montant annuel
210.	Frais de gestion	Salaires du personnel de gérance ou frais chargés par une agence de gestion. Si vous administrez vous-même votre propriété, cochez la case appropriée et inscrivez une estimation de vos frais
211.	Autres frais d'administration	Frais de publicité, comptabilité, téléphone, honoraires professionnels, divers, etc.
212. 213.	Peinture entretien, et réparations	Tous les frais relatifs aux réparations et à l'entretien tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment et visant à maintenir l'état initial de l'immeuble (dépenses non amortissables). Par exemple : peinture, remplacement des couvre-planchers, entretien du système de chauffage, réparation de la plomberie existante, nettoyage et entretien paysager
214.	Autres dépenses	Autres dépenses non inscrites ailleurs (précisez à la section 300)
215. 216.	Réparations et rénovations majeures	Dépenses faites en vue d'améliorer l'état de l'immeuble pour l'exercice visé ainsi que pour l'exercice précédent (précisez à la section 300) (dépenses en capital)